

AVIS DU GROUPE N° 43.

Partie II - Distribution postes 1 à 5 - I5 - I6 - 20 à 24.

GROUPESECRETARIAT.Pince à sceller " Perfra ".

La pince à sceller " Perfra " marquée L.C.L. n° 1 de la station de Couillet-Montignies, est disparue.

Prendre les mesures qui s'imposent pour éviter l'emploi frauduleux de cet objet.

(Avis 52/II F.C.R. n° 11.8.48).

AGENCE COMMERCIALE.

I°. Lignes et stations inaccessibles. La liste parue à l'Avis du Groupe n° 40/I du 17 courant, est remplacée par la suivante :

Groupe de Liège.

Ligne 24 - section Warsage - Montzen (Warsage exclus)

Ligne 24 - Visé-Haut.

Ligne 36 - section Nerviers-Est à Herbesthal (Verviers-Est exclus)

Thimister, Froidthier, Aubel, Hombourg, Hindel et Plombières (ligne 38)

Ligne 37 Herbesthal, Astenet et Hergenrath.

Herbesthal, Welkenraedt, Henri-Chapelle, Moresnet, Plombières et Gemmenich sur lignes 39 et 39 b.

Ligne 39 A Battice et Chainoux.

Ligne 42 - section Rivage à Gouvy

Ligne 43 - section Poulseur à Melreux

Ligne 44 - section Pepinster à Trois-Ponts

Masta, Malmedy, Waimes, Weywertz, Butgenbach, Bullingen, Honsfeld et Losheimergraben sur la ligne 45.

St Vith, Lommersweiler, Reuland, Oudher et Lengeler sur ligne 47

Ligne 48 - section St Vith à Raeren.

Ligne 49 - Herbesthal à Raeren

Kinkempois sur ligne I25

Ougrée (Cimenterie) sur ligne I25

Selessin (trafic local) sur ligne I25.

GROUPE DE HASSELT

Baelen-Wezel

Lanaeken

Eolen

Maseyok

L'acceptation des envois reste suspendue j.n.a.

a) pour le raccordement du vicinal relié à Louvain-Bassin.

b) les charges complètes pour les raccordements ci-après à la station de Hasselt : Administration des Ponts et Chaussées, Vicinaux et à faire suivre par vicinal, L. Robbez - Gerrits.

Groupe de Bruxelles.

Toutes les stations sont accessibles.

Groupe de Mons.

Baudour.

Groupe de Charleroi.

Aiseau avec la gare privée d'Aiseau-Tergnée.

Groupe de Namur.

Les stations suivantes sont encore totalement isolées et ne peuvent recevoir aucun transport :

Cugnon-Mortehan	Muno
Floreffe	Orgéo-Ardoisières
Franière	Orgéo-Gribaumont
Herbeumont	Ste Cécile
Hour-Hevenne	Wanlin.
Moustier	

Les stations ci-dessous ont leurs raccordements inaccessibles aux envois par chargés complète, mais les cours aux marchandises de ces gares sont accessibles :

Libramont	Ottignies
Naninne	Poix (vicinal)
Namur-Meuse	Ronet

Groupe de Gand.

Adegem, Adinkerke, Balgerhoeke, Bassevelde, Blankenberge, Bockhoute, Brugge, Dok, Donk, Dudzele, Grammene, Heist/mer, Heirweg, Kaprijke, Knokke/mer, Lembeke, Lissewege, Maldegem, Oostrozebeke, St Elloi's-Vijve, Steenbrugge, Syssele, Wielsbeke, Zeebrugge, Zeebrugge-Central, Zuienkerke)
Gand-Rabot local et raccordements Usines à Gaz, Nieuwe Molens
Gantoise, Louisiane
J. de Hemptinne
vicinal Nevele
vicinal Bassevelde
vicinal Zomergen.

Ostende Quai.

Ostende-Maritime (dont les raccordements sont cependant desservis)

Groupe d'Anvers.

Ligne 12 : Anvers Nd Merksem, Ekeren, Kapellen, Heide Kamthout, Wildort et Esschen.

Ligne 29 - Herenthals, Lichtaert, Tielen, Turnhout et Weelde

Ligne 57/57 A : Zelzate (canal)

Groupe de Courtrai : les renseignements parviendront ultérieurement.

2° Relève décadaire des expéditions suivant programme.

J.n.a. le relevé dont il s'agit ne doit plus être fourni.

3° Service mixte Chemin de fer vicinal - linge 96 Chimay-Couvin.

Par suite de la destruction d'un pont, le point d'échange de Couvin est supprimé J.W.A. Les envois charges complètes et incomplètes peuvent être acceptés et taxés par le point d'échange de Chinay.
(Avis 53/II F.C.R. n° P.47/I.)

EXPLOITATION

TRAINS.

1° Circulation des trains.

On constate fréquemment que la composition des trains laisse à désirer le fourgon de queue fait trop souvent défaut ; dans ce cas, il est indispensable que le dernier véhicule soit muni du frein complet. En outre, des trains circulent parfois sans signaux de queue (disque ou plaque).

Cette pratique, qui est de nature à provoquer des accidents, doit cesser sur le champ.

J'invite les chst à rappeler les instructions sur la matière au personnel intéressé sous leurs ordres et à veiller à leur stricte application.

2° Trains militaires - N° 16.14.3.

Il me revient que, dans certaines stations, les horaires parallèles pour trains militaires sont affichés dans les bureaux ou dans les locaux réservés au personnel des trains.

Cela prouve que les chefs immédiats n'ont pas une compréhension exacte de l'importance de ces documents.

Tout ce qui concerne les mouvements militaires doit être tenu secret. Tous les documents concernant les mouvements militaires doivent être gardés s/clef. Les agents intéressés ne doivent connaître que l'horaire du ou des trains qu'ils desservent.

Les chefs immédiats sont rendus personnellement responsables de cette partie du service et les inspecteurs sectionnaires s'assureront que cette instruction est respectée.

3° Communications de l'Autorité Américaine.

Le service américain demande que les avis ci-après soient communiqués au personnel :

1) Des trains circulent la nuit sans feu rouge en queue. Les stations de formation doivent veiller à ce que tous les trains devant circuler la nuit soient bien munis d'un disque. Les stations en général doivent signaler le manquant du disque, le cas échéant, au Dispatching qui fera le nécessaire pour inviter la première station d'arrêt à remédier à cette irrégularité.

Le service américain fournira éventuellement les disques nécessaires lorsque notre réserve sera épuisée.

2) Le personnel américain a été invité à respecter les signaux d'arrêt, aucun train ou machine ne doit franchir les signaux à l'arrêt sans ordre de dépassement. Ces ordres doivent être dressés avec soin afin d'éviter tout équivoque de la part des agents américains et remis dans le plus bref délai pour écarter tout retard.

4° Conférences de service au personnel.

Le sujet des conférences du mois de novembre est repris au programme du 17^e mois, joint à la circulaire n° 1.11.I. du 23 juin 1941.

Il y aura lieu, en outre, en ce qui concerne le personnel du mouvement, d'y ajouter :

1. Acheminement des wagons de pompes de frein Westinghouse, pour le Service M. (Avis 32 E. du 20.8.1944).
2. modification provisoire à l'intervalle de temps prévu par la lemelle I23.23 (Avis 33 E. du 21.8.1944).
3. Circulation à voie unique, en cas de travaux (Avis 38 E. du 21.10.44.)
4. annonce du rétablissement du service normal, en cas de circulation accidentelle à voie unique (Avis 38 E. du 31.10.1944).

REPARTITION DES WAGONS - 1° Recensement des wagons au I.10.44.

Les stations intéressées feront savoir par retour du courrier au Bureau Répartiteur.

1° comment a eu lieu le recensement des wagons U.S.A. se trouvant au I.10.44 sur leurs installations, et sous quelle rubrique de leurs états récapitulatifs ils ont été indiqués. A remarquer que ces wagons ne pouvaient être considérés ni comme wagons commerciaux ni comme wagons P, ni comme wagons de service et par conséquent devaient être mentionnés séparément, les stations qui au I.10.44. auraient recensé des wagons de l'espèce nous indiqueront le nombre et espèce de ces véhicules.

2° Si l'autorité militaire ne s'est pas opposée dans certaines stations au recensement des wagons se trouvant dans des rames ou des zones militaires. Dans l'affirmative, nous renseigner à ce sujet et nous indiquer si possible le nombre approximatif des wagons n'ayant pu être recensés pour cette raison.

3° Ce qui, au point de vue, recensement est advenu des wagons complètement démolis par suite de faits de guerre, et dont les numéros n'ont pu être annotés.

Si possible, indiquer nombre et catégorie.

2° Wagons sous charge, pour le compte des armées alliées.

La rubrique H. de l'état E. 864 doit être complétée par l'indication des wagons en retard de déchargement de + de 24 heures.

1° pour compte de l'armée anglaise (indice Br)

2° pour compte de l'armée américaine (indice Am).

Comme pour les autres wagons, ces indications doivent être fournies par catégorie et par marque de propriété des wagons chômant (note I2-31/ 1-10 du 20.10.44 D.E.I2.31).

Pr l'INGENIEUR EN CHEF - CHEF DE GROUPE,

LAMBRECHT.